



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 27 février 2025

N°195

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Dérogation au dispositif Cap Francexport pour la réassurance d'opérations d'exportations de céréales françaises vers la Tunisie et l'Égypte**

La Direction générale du Trésor **annonce la mise en place d'une dérogation annuelle, renouvelable par accord de toutes les parties, au dispositif public de réassurance court-terme Cap Francexport pour faciliter la prise en garantie d'opérations d'exportations de céréales françaises vers la République Tunisienne et la République Arabe d'Égypte.**

La facilité de réassurance permettra de couvrir des **opérations d'exportations de céréales françaises jusqu'à 125 millions d'euros vers l'Égypte et 30 millions d'euros vers la Tunisie**. Les **montants sont roulants** : ils permettront concrètement de couvrir autant d'opérations que nécessaire - la sortie d'encours après chaque paiement permettra immédiatement de réassurer une nouvelle opération. Le plafond par opération, pour ces deux pays, est supprimé.

La **dérogation** est valable pour les **acheteurs publics** :

- Pour l'Égypte, le General Authority for Supply Commodities (GASC), ou autre entité souveraine en charge de l'import de céréales ;
- Pour la Tunisie, l'Office Tunisien des Céréales (OTC), ou autre entité souveraine en charge de l'import de céréales.

Contacts presse :

- Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - [presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr)
- Direction générale du Trésor : 01 44 87 73 24 - [presse@dgtresor.gouv.fr](mailto:presse@dgtresor.gouv.fr)